

 **Feuille de Route / Moratoire de 10 ans sur l'interdiction du plomb dans les munitions**

Avril/mai 2025

 **OBJECTIF**

- Motiver et appliquer un moratoire de 10 ans avant la mise en œuvre de l'interdiction totale des munitions au plomb pour la chasse et le tir sportif.
- Organiser une transition planifiée avec un calendrier réalisable tenant compte des états de situation mentionnés ci-dessous. Mise en œuvre d'un travail sur un programme de substitution (road map) par les fabricants de munitions européens, au travers de l'AFEMS ¹.

 **ÉCHÉANCIER DE TRANSITION (10 ANS)**

ANNEES	Étapes Clés	Objectifs
Années 1–2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Audit des capacités industrielles actuelles : R&D ✓ Audit des capacités de fourniture de matériaux alternatifs ✓ Lancement d'un plan d'investissement 	<p>Préparation à la transition technique et économique</p> <p><i>Déjà en cours, mais nécessite l'élaboration précise d'un plan de projection / avec analyse complémentaire des disponibilités de parcs industriels sur le marché</i></p>
Années 3–4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurisation des chaînes d'approvisionnement alternatives ✓ Amorce de reconversion industrielle 	<p>Réduction des dépendances critiques (ex. Chine)</p>
Années 5–6	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de mécanismes de compensation ✓ Campagnes de sensibilisation (sécurité, environnement) ✓ Information et formation des usagers aux nouveaux usages ✓ Tests CIP et analyses terrain https://www.cip-bobp.org/index.php/fr/munitions 	<p>Soutien économique aux acteurs de la filière</p> <p>+ <i>Obtenir de la CIP les impacts sur les homologations de munitions (délais moyens d'un an par calibre) et la charge de travail complémentaire à gérer par les bancs d'épreuves nationaux au niveau européen.</i></p>

¹ AFEMS – Association Européenne des Fabricants de munitions sportives - <https://www.afems.org/>

Années 7–8	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroissement de la production alternative ✓ Approvisionnement progressif des munitions alternatives 	Prévention des pénuries et des hausses de prix soudaines
Années 9–10	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Écoulement des stocks - Finalisation ✓ Évaluation finale des bonnes pratiques et conformité ✓ Standardisation européenne 	Clôture maîtrisée de la transition

ARGUMENTS STRUCTURANTS

-  **Défense & Souveraineté** : Les lignes civiles soutiennent économiquement la production militaire. Une interdiction désorganisée fragiliserait l'approvisionnement stratégique, la sécurité et la résilience industrielle de l'Europe.

-  **Dépendance géopolitique (1/2)** : grenaille (pour fusils lisses)

Dépendance étrangère accrue et vulnérabilité géopolitique

- **95 % des billes d'acier proviennent de Chine.**
- Embargo déjà en place sur le **bismuth** et le **tungstène** haute densité.
- **Menace d'un embargo chinois** sur les billes d'acier, ou d'un **embargo occidental sur les importations chinoises**, dans un contexte de tensions à Taïwan.
- En France, le groupe SOFISPORT utilise déjà **900 t/an** d'acier (1^{er} acheteur européen) et aura besoin de **10 000 t/an** si le plomb est interdit.
- Leur fournisseur **allemand** pourrait atteindre **4 000 t** en 4 ans de développement (au lieu de 2 000 t actuellement).
- Leur fournisseur **turc** peine à atteindre **1 000 t/an actuellement**.
- Laisser du **temps aux industriels européens** est indispensable.
- Sinon : **quasi-monopole chinois**, flambée des prix, bilan carbone désastreux, chaîne logistique instable.

-  **Dépendance géopolitique (2/2)** : balles (pour carabines)

Capacité de production actuelle des substituts très faible. Pour exemple production de substituts à date :

- GECO : 10 % (chasse) et 5 % (tir)
- RWS : 15 % (chasse) et 5 % (tir)
- NORMA : 5 % (chasse) et 0 % (tir)
- HORNADY : 7 % (chasse)

-  **Réalisme industriel** : 95 % des munitions civiles sont encore au plomb. La transition technique nécessite des investissements lourds, du temps, et des essais de fiabilité du fait de la mise en œuvre de chaînes de production parallèles plomb et sans plomb.

Il faut aussi prendre en compte la réalité de fabrication très différente entre la grenaille sans plomb et les balles sans plomb. *Voir fichier annexe.*

Les matériaux alternatifs ne sont pas encore produits à l'échelle requise, ce qui peut entraîner des pénuries d'approvisionnement et une augmentation des coûts.

Information complémentaire: le plomb utilisé pour la fabrication de munitions est majoritairement issu de l'économie circulaire (*voir annexe process de fabrication*).

-  **Coûts en hausse** : Prix des munitions en forte hausse avec les substituts, ceux-ci étant nettement plus chers en tant que matière première.

-  **Sécurité militaire** :

- * Les chaînes civiles permettent la viabilité économique de la production militaire d'autant plus avec le projet du Président de la République d'une demande de fabrication souveraine.

- * Si la production civile chute, le **coût unitaire des munitions militaires** augmentera mécaniquement.

- * Cela affectera la **capacité opérationnelle** des armées européennes.

- * Les fabricants européens deviendront **moins compétitifs** que les fournisseurs étrangers (ex. USA) dans les **marchés publics internationaux**.

-  **Sécurité FSI** :

- * les stands de tir civils sont des **lieux d'entraînements de proximité pour les FSI**. Ils sont de fait d'usage mixte. Le tir au plomb et le tir avec substituts ne sont pas compatibles. Les clubs sportifs de proximité ne pourront pas porter financièrement la transition et fermeront.

- * **Gilets pare-balles** : nos membres fournisseurs de gilets nous signalent que l'exigence de résistance aux impacts de balles acier rend obsolètes l'ensemble des gilets actuellement sur le marché.

-  **Stocks invendables** : Aucun mécanisme d'écoulement clair. Les stocks chez fabricants, distributeurs et utilisateurs finaux sont importants. Perte financière net sur les munitions plomb en stock chez les particuliers et professionnels (revendeurs et fabricants)

=> Risque d'exclusion économique d'une partie des pratiquants.

-  **Impact économique européen** : 600 000 emplois, 14 000 détaillants, 10 millions d'utilisateurs menacés.

-  **Risques environnementaux** : Les munitions au plomb ne peuvent être simplement jetées. Une interdiction rapide entraînerait des stockages illégaux et non sécurisés. Une méthode de récupération et destruction des munitions au plomb a-t-elle été envisagée ? Il s'agit d'un produit explosif et non recyclable.
-  **Contraintes techniques** : Pas d'alternative pour les munitions à percussion annulaire : nécessité d'une dérogation permanente. Et les distinctions entre calibres (\geq / $<$ 5,6 mm) sont inapplicables en pratique.
-  **Tir sportif** : Incompatibilité avec les règlements ISSF/FITASC. Les disciplines ne sont pas adaptables aux substituts existants sans réformes globales.

REVENDICATIONS CLÉS

La majorité de ces explications / argumentations ont été transmises à l'ECHA lors des consultations sur le projet d'avis suivi par le RAC et le SEAC 2021/2022, puis complétées par la note AFEMS en annexe de ce support en date de mars dernier (03/2025).

En toute cohérence, la demande de moratoire de 10 ans est incontournable pour une transition raisonnée.

ANNEXES

- 1- Process de fabrication des grenailles au plomb et des balles au plomb
- 2- Annexe technique AFEMS